L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 8 JUILLET 1871. — [illegible] Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 8 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — un Terrain dans le Troisième District, au faubourg Tremé; — un autre Terrain dans le Quatrième District, face à la rue Quatrième.

Par S. Guinault, à la Bourse d'Encan, rue Royale — un certain lot de Terre, avec améliorations, situé au faubourg Tremé, face à la rue des Marais.

Par Placide J. Spear, à la Bourse d'Encan, rue Royale — un Terrain dans le Deuxième District, face à la rue St-Philippe.

Par L. Roger & Co, dans leurs salles d'encan, vente sans réserve de 400 caisses Bottes Souliers et Brodequins.

Par L. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue du Camp — Vente régulière de meubles.

Par D. Valston, No 14 rue Natchez — Jambons, épaules, porc, bœuf, comestibles, etc.

Par le même, au No 14 de la rue Natchez — Biscuits de sucre, Soda, Gingembre, Biscuits Français, etc.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Rotonde St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres — Vente régulière de meubles.

Par D. E. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Lafayette — Farine.

ATTENTION!!

Propriétés améliorée et vague à l'encan, par le Shérif.

Nous appelons l'attention sur les ventes aux enchères publiques qui auront lieu aujourd'hui, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif. Ces ventes comprennent :

1o—Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés rue Villeré, entre celles Kerlerec et Columbus, Troisième District;

2o—Et un terrain situé au faubourg Livaudais, Quatrième District, rue Quatrième, entre celles Dryades et Baronne aujourd'hui Baronne.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION

Farine. Farine.—Voir l'annonce de M. D. E. Morphy, encanteur.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

La mort de Sam. Rainey.

Jeudi dernier, à dix heures du matin, un citoyen estimé de cette communauté, père de famille, occupant une position importante dans une de nos institutions financières, a été tué sans provocation, froidement, derrière le comptoir de la banque, dans des circonstances qui ne permettent guère de douter qu'il n'y eût préméditation de la part de ceux qui ont tiré sur lui sans avoir échangé à peine quelques mots avec leur victime.

Nous avons voulu attendre la fin de l'enquête avant de parler de ce nouveau drame, qui est venu affliger encore une fois notre communauté. Cette enquête s'est terminée. On trouvera plus loin la déposition de M. Pasteur, qui établit les faits et le verdict du juri. Ce verdict dit que Sam. Rainey a été tué par William Boyd, aidé et assisté de John Boyd. Nous savons que ce n'est là qu'un verdict préliminaire, et nous n'ignorons pas la fiction sur laquelle tout accusé doit être considéré légalement comme innocent jusqu'à ce qu'il soit condamné. Mais, tout en nous abstenant d'ajouter aux charges qui pèsent sur les accusés par une discussion des témoignages, nous ne pouvons laisser passer un pareil événement sans présenter quelques observations d'un caractère général que nous suggère ce nouvel attentat à la vie humaine.

Dans un pays où la justice n'est pas une farce ou une moquerie la presse peut se dire une loi de s'abstenir de tout commentaire en pareille occurence et attendre que le juri ait prononcé définitivement sur la culpabilité de l'accusé. Mais en est-il de même ici, où l'on a vu tant de fois des meurtriers échapper au châtiment qu'ils avaient mérité parce qu'ils avaient de l'argent pour faire éloigner les témoins, pour payer des avocats experts en matière criminelle et pour s'assurer un acquittement certain soit par la composition du juri soit par l'achat de quelques-uns des jurés.

La fréquence des homicides commis en pleine rue ou dans les endroits fréquentés pour clore une altercation, pour vider une querelle ou pour régler de vieux dissentiments, est devenue telle que la presse manquerait à son devoir si elle gardait le silence sur un pareil sujet.

Quels que soient les griefs d'un homme contre un autre, ils ne lui donnent pas le droit de tuer celui-ci sans provocation et alors qu'il est sans défense. Celui qui s'attribue un droit de vie et de mort sur son semblable commet un double crime. Il est responsable devant la justice humaine du sang qu'il a versé; et il est aussi responsable devant la société du danger auquel il a exposé, non seulement la victime de son ressentiment mais encore tous ceux qui, étrangers à la querelle, pouvaient être atteints par les coups de feu mal dirigés d'un homme égaré par la colère ou par le désir de la vengeance.

Si la justice est impuissante à obtenir la condamnation de ceux qui ont tué avec des circonstances plus ou moins aggravantes, la société peut au moins les expulser de son sein. L'opinion publique doit flétrir les auteurs de ces tragédies sauvages qui sont une honte pour la civilisation.

Il est loin d'en être ainsi, malheureusement, et beaucoup de gens sont en s'apitoyant sur le sort de la victime, sont trop disposés à se montrer indulgents envers le meurtrier qui reste. On s'habitue à regarder d'un œil indifférent ces morts violentes. Cette faiblesse que montre la société est déplorable, car elle encourage les hommes enclins à la violence, à chercher dans le sang de leurs adversaires le redressement de torts réels ou prétendus. Le meurtre, comme le suicide, est contagieux. L'assurance de l'impunité devant la société ne contribue pas moins que la quasi-certitude d'un acquittement devant le juri à rendre les homicides de plus en plus fréquents.

Il est nécessaire que la presse et que tous les honnêtes gens, dont l'opinion a du poids dans une communauté, réagissent contre cette funeste tendance. Tous les membres d'une société sont solidaires en ce qui concerne la sécurité due à leur existence, et quand l'un d'eux tombe sous la balle ou sous le poignard d'un meurtrier, un cri de réprobation et d'indignation doit s'élever contre celui qui a versé le sang, sans être dans le cas absolu de légitime défense, et l'opinion publique doit réclamer énergiquement que justice soit faite, et que la loi soit chargée si elle est impuissante à réprimer et à punir le crime.

Nous n'entendons pas juger la cause criminelle qui va s'instruire en ce moment, nous faisons le procès à une maladie morale de la société, maladie qui engendre le crime, et nous cherchons à provoquer une réaction salutaire, dont l'espérance qu'elle guérira le mal et qu'elle évitera le retour des homicides ou des meurtres que nous avons si souvent à enregistrer chaque année.

PUBLICATIONS ILLUSTRÉES.—MM. Roux, Rey & Bech, 30, rue Royale, ont reçu les numéros les plus récents de l'*Illustration*, du *Monde Illustré* et du *Petit Journal pour rire*. Ces publications contiennent des épisodes émouvants de l'insurrection des Communeux.

ASSESSEMENT NOS 61 ET 62.—Voyez la colonne des notices spéciales. Mort de R. P. Wetmore et Jno. Kennedy, payable au bureau de l'Association d'Assistance Mutuelle et de Bienfaisance de la Louisiane sur la Vie, No 120, rue Carondelet.

LES PERTES DE L'INTERNATIONALE

L'Association internationale des travailleurs est en voie de réorganisation, dans la capitale du monde. On cherche à se rendre compte des pertes en argent subies et en argent éprouvées par la Société.

Les pertes en argent sont déjà connues. Elles se décomposent ainsi :

Produit des sommes versées pendant le siège par les sociétaires de Paris, et absorbé par la propagande	300,000	fr. 00
Cotisations volontaires faites pendant le siège, et ayant eu la même destination	[illegible]	25
Envoi de Londres, le 11 mars, au capitaine Audiguoux, par deux traites sur la maison Rothschild et une traite sur la maison Pillet-Will, traites au nom d'un grand marchand de fourrures	145,000	00
Second envoi de Londres au même, même moyen, trois traites	120,000	00
Premier envoi de Berlin à Léon Franckel et Régère, par Wolweski jeune, espèces	90,000	00
Deuxième envoi de Berlin: deux traites, par Chamard, soldat revenant de captivité, 17 mars. Envoi de Londres par Serailler, en espèces	200,000	00
	786,615	25

Au 18 mars, l'insurrection parisienne coûtait donc à l'Association internationale des travailleurs.

Dès le lendemain du 18 mars, l'heureux écrivait à Londres :

"Paris est à nous, mais il nous faut des fonds. Le citoyen Assi prétend que l'on peut tenir deux mois avec un million, et nous avons à peine cent mille francs."

Quelques jours après, un envoi de deux millions vint en aide au Comité central, qui se trouvait sans le sou, et lui donna les moyens de culbuter les partisans de l'ordre.

Ce fut le dernier envoi de fonds.

Toutefois, la Société envoya à Florence, qui était son Benjamin, des armes et des munitions: en 5,000 remingtons, 10,000 revolvers et 5 millions de cartouches.

Aujourd'hui, l'insurrection a perdu ses armes, mais elle ne croit pas avoir perdu complètement son argent.

Quant à établir ses pertes numériques en hommes, c'est une affaire plus difficile.

La plupart des secrétaires des sections sont ou morts, ou emprisonnés, ou en fuite.

Toutefois, les résultats donnés par onze sections prouvent bien que les internationaux ont largement payé de leur personne dans la lutte qui a ensanglanté Paris.

Sur cinquante-cinq mille adhérents inscrits à Paris, l'Association internationale des travailleurs a perdu huit mille hommes, tués ou blessés.

Vingt mille affiliés environ sont entre les mains de la justice.

Les affiliés étrangers ou provinciaux qui sont venus apporter leur concours à l'insurrection étaient, d'après les rapports officiels de Londres, cinquante-cinq mille environ également.

Vingt-deux mille sont aujourd'hui tués, blessés ou prisonniers.

Ces pertes, dont le chiffre n'est pas définitif, montrent que le comité central de l'Association n'est pas facile à effrayer.

En effet, on demande tout simplement de Londres de reconstituer la Société avant le 1er juillet.

Le Gouvernement laissera-t-il les bandits se réorganiser?

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Suite de la Séance du 13 juin 1871.)

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

Le général Trochu.—Le 4 septembre, peu à après mon retour au Louvre, un groupe de personnes que je ne connaissais pas se présentaient à moi.

"Je suis, me dit la personne qui le conduisait, M. Steenackers, député...."—Sourires et chuchotements.—" Je suis envoyé vers vous avec ces messieurs pour vous dire qu'il se passe à l'Hôtel de ville un véritable drame; la foule l'entoure; des députés s'y sont réunis pour former un gouvernement provisoire; mais il n'y a pas de troupes, il n'y a pas de soldats, il n'y a pas de sanction, quelles que soient les dispositions qu'on arrête. On a pensé que votre nom serait une sanction et qu'il servirait de ralliement aux troupes dispersées dans Paris."

Je demandai cinq minutes pour voir ma famille; je lui dis: L'heure de ma croix est venue; j'y vais, c'est mon devoir. Voulez-vous me suivre dans cette voie douloureuse?—Oui, c'est notre devoir.—Et je partis pour l'Hôtel de ville.

A l'Hôtel de ville, la situation était saisissante.

C'étaient les mêmes foules immenses que celles du matin; mais déjà elles étaient bien plus mêlées. Des cris—les cris que vous connaissez—s'élevaient, entendus plus fréquemment; des interpellations malveillantes, furieuses, arrivaient de divers côtés. Quand il s'agit de pénétrer dans l'Hôtel de ville, ce fut une grande difficulté; les cours, les escaliers, les salons étaient absolument remplis, et ce fut par la voie détournée de certains degrés à vous connus que j'arrivai jusqu'au cabinet obscur, grand comme six fois cette tribune, où le gouvernement provisoire, éclairé par une lampe, se tenait.—Légères rumeurs.

Je ne sais si les hommes que je voyais là pour la première fois, excepté M. Jules Favre, que j'avais vu le matin,—je ne sais si ces hommes étaient véritablement des usurpateurs se jetant sur la proie du pouvoir; je dois dire qu'ils n'en avaient point l'apparence.—Sourires sur plusieurs points.

Livrés à la plus profonde émotion, ils sentaient, et je sentais moi-même que nous étions en présence d'un grand péril. Un d'eux me dit: "Général, nous voudrions que, dans cette crise redoutable, le pouvoir ne tombât pas entre les mains de ceux qui sont là, à côté.... —Mouvement.— A l'heure qu'il est, surpris par la soudaineté de l'événement, ils sont tous réunis, mais ne sont pas encore armés; ils le seront demain.... Nouveau mouvement.— Si vous consentiez à être ministre de la guerre du gouvernement provisoire, demain, à votre nom, se rallieront les officiers et les soldats, et il y aura dans Paris une sorte de sanction des dispositions d'ordre qui pourront être prises."

Je répondis, avant de prendre une résolution définitive: "Je veux aller rendre compte de ce qui se passe ici au ministre de la guerre, mon chef"; et, immédiatement, je me rendis au ministère de la guerre, où je trouvai le général Palikao encore présent dans son cabinet. Il était livré à une profonde douleur; il croyait que son fils, le colonel Montauban, officier de mérite, avait été tué à Sedan. Il me reçut cette fois avec la plus grande cordialité: "Général, me dit-il, la révolution est un fait accompli; si vous ne prenez pas la direction des affaires, tout sera perdu; si vous la prenez, tout sera peut-être perdu encore...—Mouvement,—mais les soldats vous rallieront."

Je rentrai à l'Hôtel de ville, et je dis au gouvernement provisoire, qui s'était un peu alors augmenté d'un membre, M. Rochefort.—Ah! ah! Rire prolongé,—je dis au gouvernement provisoire: "Si vous voulez que, dans cette effroyable crise, je sois utile, il faut que je dirige les affaires.—C'était M. Jules Favre qui était président—il faut que je sois le président."

Telle est, messieurs, l'histoire très abrégée du 4 septembre.

Messieurs, je puis vous assurer, en rappelant tous mes souvenirs des révolutions de 1830 et de 1848, que la révolution qu'on appelle du 4 septembre est une aucune analogie quelconque avec ces deux-là.—Très bien! à gauche.

On en voulait au Corps législatif, parce qu'il avait voté cette guerre, croyez-le, malgré le pays et malgré lui-même. Vives marques d'assentiment et applaudissements répétés à gauche, et sur plusieurs bancs à droite.

Messieurs, les hommes, si différents entre eux par leur origine, par les précédents de leur vie, par leurs vues, par leur âge, qui se sont trouvés réunis ce jour-là pour continuer, sous ma direction, l'œuvre de la défense contre l'invasion étrangère, de la défense interrompue et presque terminée par le désastre de Sedan, ces hommes-là se vouaient à une entreprise désespérée. Quant à moi, j'y entrai tête baissée, ne prenant d'autre garantie que de dire à mes collègues — c'est la première parole qu'ils ont entendue de ma bouche lorsque M. Steenackers m'a mené à l'Hôtel-de-Ville:—Affirmez-vous devant moi, Dieu, la famille et la propriété? Ce fut M. Jules Favre qui me répondit; et il me répondit par d'énergiques affirmations que personne, pas même M. Rochefort, présent, ne contredit. Voilà, messieurs, l'unique garantie que j'ai prise; et après celle-là, je me suis jeté à l'eau.

Croyez bien, messieurs, que je savais d'ancienne date la destinée où j'allais. Depuis quinze ans, j'avais dans l'armée française le rôle de Cassandre, et je devais finir comme elle; je le savais bien. J'avais montré sous tous les aspects l'erreur immense qui faisait qu'on tenait pour la meilleure armée de l'Europe l'armée française; la meilleure, en effet, mais qui n'était plus accompagnée de l'organisation nécessaire pour que les meilleures armées soient victorieuses.

Messieurs, à la fin de septembre, alors que l'investissement était défini, mes collègues, qui n'étaient pas habitués à être investis (on rit), me mirent, comme on dit vulgairement, au pied du mur. Ils me sommèrent de dire ce que je pensais de l'entreprise. Ceux de mes collègues qui me tenaient ce langage étaient MM. Jules Favre et Ernest Picard. Je leur répondis—ils sont là pour m'entendre — ceci textuellement: "C'est non pas une vérité, non pas un principe, mais un axiome militaire absolu qu'une ville de guerre, quelle qu'elle soit, qui n'est pas soutenue opportunément par une armée préexistante, tombe entre les mains de l'ennemi.

"Comme il n'existe plus une seule armée française tenant la campagne, nous sommes réduits [illegible] une héroïque folie."

"Mais cette héroïque folie est absolument nécessaire pour sauver l'honneur de la France.—Très bien! très bien!—Applaudissements à gauche. — Elle est absolument nécessaire pour donner au monde, frappé de stupeur, le temps de se recueillir; car je le dis ici, je l'ai dit alors, j'avais au fond de l'âme la pensée que l'Amérique se souviendrait des compagnons de Lafayette.—Mouvements divers—que l'Angleterre se souviendrait d'Inkermann, que l'Italie se souviendrait de Solferino.—Très bien! très bien!

On dira que c'est une naïveté. Je reconnais que c'était une naïveté militaire, et cette naïveté militaire n'atteignait pas les peuples que j'ai cités, elle atteignait seulement leurs gouvernements. (Très bien!)

Eh! bien, cette naïveté militaire était peut-être plus respectable, j'avoue, montrera qu'elle était plus politique que l'indifférence où les gouvernements se sont renfermés dans nos malheurs. (Nombreuses marques d'approbation.)

Je mets devant vous l'ensemble des questions, mais en maître une, dont la défense de Paris a été l'objet :

1. La garde nationale de Paris, par ses masses, vous offrait tous les moyens de percer les lignes d'investissement de Paris et de vous porter au dehors; vous n'avez pas su, vous n'avez pas pu ou vous n'avez pas voulu utiliser ces grands moyens. Dans le premier cas, incapacité; dans le second cas, trahison. Voilà le premier chef d'accusation.

2. Vous n'aviez pas de plan, et vous aviez au jour le jour des événements;

3. Les lignes d'investissement de l'ennemi n'avaient pas la valeur que vous leur avez attribuée. L'ennemi n'avait pas l'effectif que vous avez annoncé. Enfin, la fortification de Paris, ses canons, son industrie, ses ressources de toute sorte, [illegible] pas pu tirer parti.

Voilà tous les chefs d'accusation.

Je déclare que je ne pouvais pas tout en vous, et que je n'en tiens pas moins à subir un seul.

Je dirai peu de mots des travaux entrepris. Il s'agissait de lutter contre un ennemi anachronisme, contre un ennemi de fortifications, ses parcs, que nous avions à utiliser avant des très bien entendus sûrement, très bien exécutées par des hommes du plus haut mérite, mais pour un temps ou la portée de l'artillerie était beaucoup moindre qu'aujourd'hui. Tout était donc à refaire, et comme il le relevait!

Paris, sur presque toute son étendue, était bordé par des hauteurs qui dominaient aux canons, les hauteurs de Villejuif, de Châtillon, de Bellevue, de Saint-Cloud, de Montretout, d'Orgemont, de Pierrefitte, d'Avron. Pour être en sécurité dans Paris, il aurait fallu occuper ces hauteurs; pour les occuper, il aurait fallu 70,000 hommes de troupes régulières de plus et six mois de travaux. Nous n'avions pas encore complètement de troupes hommes de troupes régulières; et, quand aux travaux, au lieu de six mois, ils duraient [illegible] six semaines. Bien plus, Paris n'ayant pas eu un siège qu'à partir du désastre de Sedan, c'est-à-dire à partir du 4 septembre, et nos ennemis nous ayant investis le 17, il en résulte que le grand effort de l'enquête relève dans le mois de ces travaux —cet effort a été admirable—n'a pu durer que treize jours.

Nous avons débuté, messieurs, avec un matériel bizarre, décousu; des canons lisses, des canons rayés de marine, des canons de siège; par 500 pièces approvisionnées à dix coups chacune, par 1,000 pièces approvisionnées à cent coups, et, dans le courant du siège, nous avons eu plus de 2,000 pièces en batterie, toutes approvisionnées à cinq cents coups chacune avec des réserves.

L'industrie de Paris nous fit des projectiles avec tous les genres de fonte, bon et mauvais, qu'elle put rencontrer. Nous fîmes dans Paris, et c'était audacieux, une fabrique spéciale de poudre. Enfin, l'industrie parisienne alla jusqu'à vouloir aborder dans Paris la fabrication du canon de 7 en bronze, se chargeant par la culasse, pouvant par conséquent lutter avec avantage contre les canons prussiens. Les premiers efforts ont mal réussi; les seconds mieux; les troisièmes ont admirablement réussi, et au mois de décembre nous avions cent pièces françaises, faites dans Paris, se chargeant par la culasse et en état de lutter avec l'artillerie prussienne.—Très bien! très bien!

Je n'hésite pas à dire que pendant la période que je viens de définir, la ville de Paris qui avait fait pour ces travaux d'immenses sacrifices, des sacrifices d'argent qu'avaient consentis la population, la garde nationale, tout le monde; la ville de Paris avait donné un grand spectacle et un grand exemple.—Très bien! très bien!

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères.—C'est vrai! très bien!

M. le général Trochu.—Quant aux troupes, c'étaient 60 bataillons de la garde nationale de l'empire, animés du meilleur esprit, à peu près 40,000 hommes; c'étaient dans les forts les marins qui en occupaient six, les compagnies de dépôt d'infanterie venues de toutes parts, sans cadres, sans liens entre elles, faisant comme elles pouvaient; les mobiles de Paris, dont la plupart ont donné l'exemple du désordre et de l'indiscipline; les 13e et 14e corps, le 13e en formation, le 14e formé par le général Vinoy, offrait un commencement de cohésion.

Il y avait cent mille enfants de la province venus avec un bon vouloir remarquable. J'eus l'obligation de les répartir chez tous les habitants de Paris. Vous concevez que les résultats d'une éducation militaire qui débute ainsi sont bien incomplets, et plusieurs de ces excellents jeunes gens de la province recueillirent dans cette dispersion, des exemples, des contacts qui les compromirent. Vous en jugerez, et je le dis ici, parce qu'au milieu de toutes les difficultés qui m'ont assiégé à Paris, cela a été une de nos plus grandes douleurs. Au mois de décembre, près de 8,000 de ces jeunes gens de province étaient atteints de maladies constitutionnelles, qui montraient à quel point la civilisation de Paris les avait pénétrés.—Rumeurs diverses.

Il y avait encore dans la garnison de Paris des volontaires, des franc-tireurs; quelques-uns ont bien fait leur devoir; d'autres ne l'ont pas fait et se sont habitués, dans des excursions lointaines, au désordre, quelquefois au pillage.

Et, enfin, au fond de ce ensemble se rencontraient plusieurs milliers de soldats échappés de nos désastres du Rhin, échappés de Sedan et démoralisés, et qui venaient dans ce grand ensemble, tout à fait improvisé, comme vous le voyez, tout décousu, des éléments de démoralisation, qui n'ont fait que s'accroître, avec le temps, pendant la durée du siège.

Le 17 septembre, les colonnes prussiennes, par un mouvement combiné, comme elles savent en faire, arrivaient toutes ensemble sur Paris.

Imaginez, messieurs, comme à ce moment l'armée de Bazaine et celle de Mac Mahon se portant sur les têtes de colonnes prussiennes en coupant sur leur direction ces colonnes qui s'avançaient sur Paris, étaient ayant vigoureusement tenu les quatre ou cinq jours! Je crois que le problème de la défense nationale eût été résolu.

Le gros des colonnes prussiennes vint passer la Seine au sud de Paris et se dirigea sur Versailles, objectif naturellement désigné à l'ennemi à cause de l'importance de cette grande ville ouverte, si rapprochée de la capitale, désignée à l'ennemi à cause du fouillis inextricable de hauteurs, de vallées profondes, de bois, de villages, d'habitations isolées de murs de clôture qui forment sa défense du côté de Paris.

Cette colonne, qui s'avançait de Paris sur Versailles, longeait le plateau de Châtillon. Je n'avais que 35,000 hommes disponibles pour essayer de combattre; car il m'en fallait 100,000 pour la garde journalière des forts et des remparts de Paris; cependant, je sentais qu'il fallait agir, et, de concert avec mon énergique et habile collaborateur le général Ducrot, nous tentâmes une grande attaque de Châtillon à la colonne qui s'acheminait vers Versailles.

Telle est, messieurs, l'origine du combat de Châtillon, ou plus de la moitié de nos jeunes troupes ne purent soutenir le feu de l'artillerie prussienne, et lâchèrent pied malgré les efforts énergiques du général en chef, de l'état-major, et de plusieurs corps qui persistèrent à combattre jusqu'à la nuit.

La perte de Châtillon nous enfermait définitivement dans nos lignes et dans la défensive.

Nous étions enfermés dans la ville; nous avions à bénéficier de cette situation défensive forcée pour instruire les 100,000 mobiles, et les jeter dans les rangs. Cet effort dura six semaines; pour porter de 60 à 260 les bataillons de la garde nationale, les habiller, les équiper, les armer fort dura trois mois.

Eh bien, messieurs, pendant cet effort de six semaines destiné à former l'armée de Paris qui n'existait pas encore, destiné à compléter notre appareil défensif, pendant ces six semaines, l'ennemi, avec ses bras de soldats ou travailleurs requis, construisit ses lignes d'investissement que, plus tard, quand nous avons voulu sortir de Paris, nous avons été impuissants à percer. Et l'ennemi, à son tour, par suite des travaux que, pendant le même espace de temps, nous avions multipliés dans Paris et autour de Paris, devint impuissant à entrer dans Paris soit de vive force, soit par un siège régulier; de sorte que ces six semaines ont eu un double effet réciproque, qui a été, je le répète, de rendre Paris inabordable pour l'ennemi, et, de l'autre, les lignes de l'ennemi inabordables pour nous.

L'accusation dit que les travaux défensifs des Prussiens n'avaient pas la valeur que nous avons annoncée.

Il est bien vrai que, dans Paris, un bruit d'origine française, avait cours que les Prussiens avaient intercepté toutes les routes, détruit tous les ponts, établi partout des enceintes tantôt continues, tantôt à intervalles, mais qu'enfin l'appareil défensif était extrêmement redoutable.

Cela était faux; c'était un bruit à la française, et c'est ainsi, en effet, qu'aux termes de nos traditions, nous agissons. Les Prussiens, eux, ont appliqué ce principe moderne que, pour défendre une vote, une route, il faut non pas se mettre dessus, mais à côté, et conserver la route pour les transports d'hommes, de munitions, de blessés, de fourrages, de vivres dont on a besoin. C'est sur ce principe que les Prussiens ont établi leurs lignes de défense.

Ces lignes de défense sont les plus redoutables qu'on ait jamais vues, qu'elles ne frappent pas, au premier abord, les yeux des personnes non compétentes. Ils ont bordé toutes les voies d'abatis ayant non pas 20 mètres d'épaisseur comme les nôtres, mais 2, 3, 4, 500 mètres, parfois même un kilomètre. Puis, après avoir ainsi rendu inaccessibles les abords des routes, derrière ces abatis, ils ont établi des postes qui faudraient les routes, et, au centre, sur toutes les hauteurs, des batteries fixes, étagées, qui battent directement tous les points des accumulés par lesquels une troupe peut se présenter.

Voilà ce qui fait que la bataille de Buzenval, par exemple, bien qu'elle nous ayons assez facilement occupé la première crête, il nous a été impossible d'y mettre un canon en batterie: tout canon qui arrivait sur la crête était à l'instant même détruit dans son personnel, dans son attelage, dans ses rouages.

Je parle ici devant les armées françaises et prussiennes, qui sont compétentes: les travaux défensifs des Prussiens sont les plus redoutables et les mieux entendus qu'on ait jamais vus.

Je bénis le ciel d'avoir permis que l'ennemi se le fermeté de résister aux violentes contraintes que j'ai eu à subir pour mener les masses de troupes improvisées que j'avais derrière moi au-delà de la première ligne, jusqu'à la troisième, car elles auraient péri entre la première et la deuxième; elles n'auraient jamais vu la troisième, et je vous assure, quoique j'ai fait sur la première ligne de tentatives [illegible] un [illegible] du pays de la conscience, c'est que j'aurais ce qu'il a sacrifié inutile de plusieurs milliers d'hommes et épargné à plusieurs milliers de familles le deuil et la désolation.—Mouvement.—Très bien! très bien!

La suite du discours du général Trochu est renvoyée à la séance suivante.

(*A continuer.*)

CHRONIQUE LOCALE.

LE MEURTRE, RUE DU CAMP.—Suite de l'enquête.—Formant le juri du coroner MM. Henry Black, rue Association, 174; Geo. D. Lamas, rue Claiborne, 9; Robt. E. Diamond, [illegible], 213; E. Landner, Carondelet, 205; John Lazarus, de Charles, 6.

Le premier témoin entendu hier a le rapport de l'enquête de [illegible] M. Pasteur, [illegible] et que le témoin [illegible] M. Boyd [illegible] M. Rainey.

M. Pasteur a déposé ainsi :

"J'entrai à la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, en revenant de la Poste. C'était le 6 juillet, entre 10 et 11 heures du matin. Je voulais demander à M. Rainey mon compte de banque, et pensant avoir trop tiré. Je trouvai les deux Boyds près d'une fenêtre, en face de M. Rainey, dans la salle de la Banque. L'un des deux lui remit une lettre, je crois que c'était M. Wm. Boyd, et lui demanda s'il était l'auteur de ce papier, ou quelque chose de semblable. M. Rainey répliqua la lettre et la rendit en disant: Oui. Je ne pense pas que M. Rainey eut eu le temps de lire toute la lettre; mais il en lut assez pour savoir ce qu'il y avait; il rendit la lettre à Wm Boyd. Celui-ci tira immédiatement de sa poche un pistolet et fit feu sur M. Rainey avant que j'eusse le temps de rien dire. Je passai mes bras autour de son corps pour tâcher de saisir son arme et pour l'empêcher de tirer une seconde fois; et en effet, il n'a fait feu qu'une fois. L'autre M. Boyd (John) avait un pistolet en main, car je l'ai vu en me retournant pour saisir l'autre. Je ne puis dire que John Boyd ait fait feu de son pistolet. Je crois un instant que John Boyd avait tiré son pistolet contre moi. J'ai pu me tromper car j'étais fort excité.

Après le coup tiré par Wm Boyd, M. Rainey fit retraite dans le caveau. Je n'ai entendu aucun violent propos de la part de Rainey ou de la part des deux Boyds. Peut-être avaient-ils échangé quelques autres paroles avant mon entrée dans la salle de la banque. Je n'étais pas avec les Boyd quand ils entrèrent. Je ne savais pas bien qu'ils allaient y venir. Je savais qu'ils n'étaient pas en bons termes, et je connaissais bien et Rainey et les Boyds. Je n'ai jamais entendu ces derniers dire qu'ils voulaient tuer Rainey. L'animosité qui régnait entre eux avait un caractère d'intérêts je n'ai jamais entendu un des Boyds dire qu'il forcerait Rainey à se rétracter. Des remarques faites par Rainey à moi et à d'autres ont occasionné cette affaire. J'en parlai aux Boyds. Il y a un mois qu'à la banque M. Rainey me demanda si les Boyds allaient se lancer dans les affaires de presse; je lui répondis qu'on le croyait généralement. M. Rainey dit alors: ce sont les plus damnés voleurs de la Nouvelle-Orléans.

Vous devriez être plus réservé en paroles, M. Rainey lui dis-je, car s'ils apprennent jamais ce que vous dites, cela pourrait vous mettre dans un mauvais cas.

M. Rainey répliqua qu'il ne me disait pas cela confidentiellement; qu'il n'hésiterait jamais à instruire les facteurs de leur coquinerie. Il dit que les Boyds ne lui faisaient pas peur. Il était prêt à les recevoir et pourrait prouver ce qu'il avançait. Je vis H. H. Rainey deux ou trois jours après. L'autre Rainey avait fait ces remarques deux ou trois fois. Cela importe peu au meurtre. Fait observer le coroner.

Le témoin reprenant immédiatement après le coup, je dis à M. Boyd, je ne sais lequel des deux: mon Dieu! qu'avez-vous fait? et Wm. Boyd répond-il: Je l'ai fait pour défendre mon caractère.

Je vis le pistolet dans les mains de M. Wm. Boyd. J'étais si excité que je ne le reconnaîtrais pas maintenant.

A la demande du juri le témoin continue à relater sa conversation avec H. H. Rainey.

Je croyais que H. H. Rainey allait prendre Boyd pour associé dans la presse, et je lui dis ce que j'avais appris de M. Sam. Rainey. M. Rainey me répondit qu'il ne voulait pas le prendre pour associé. Les Boyds ont rodé autour de la presse Fire Proof, presque chaque jour, pendant deux mois, pour voir M. Driscol. Je voyais avec peine qu'ils venaient là pour entendre ces rapports, pensant qu'ils ne les ignoraient pas et les connaissant pour être des jeunes gens industrieux. Mercredi, le 5 juillet, nous eûmes une conversation et je leur dis ce que M. Rainey avait dit, leur conseillant d'arranger cette affaire. Je me dirent qu'ils avaient déjà eu une querelle sur une plantation et que les armes avaient déjà été tirées entre eux. Quand je répétai aux Boyds ce que Rainey avait dit, ils s'alarmèrent, mais ne proférèrent aucune menace. Je n'ai pas vu les Boyds entre mercredi et le jour ou le moment où l'attaque a été faite dans la banque."

Lynch, officier de police, dépose: avant entendu jeudi dans la matinée un coup de feu tout près de l'encoignure Camp et Commune, je courus et vis faire irruption d'un second coup. Arrivé devant la banque nationale, je vis beaucoup de monde. Un des assistants cria: Arrêtez-le, en montrant du doigt William Boyd. Je l'arrêtai en conséquence; il me dit: je vais l'intention de me rendre. Je lui demandai s'il avait un pistolet. Il me dit non celui qui est maintenant en la possession du coroner. Un canon était déchargé. En chemin pour aller à la station, M. Boyd me dit qu'il avait tiré sur M. Rainey et qu'il croyait que la blessure était mortelle. Il ajouta que c'était une affaire particulière.

Le capitaine Schriber déclare que le témoin lui a dit que son frère et M. Pasteur étaient avec lui quand l'affaire a eu lieu.

Le verdict du juri est que Sam. Rainey a été tué par un coup de pistolet tiré par William Boyd, aidé et assisté de son frère John Boyd. Les deux frères sont en prison, où ils resteront jusqu'à ce que la question de leur culpabilité soit décidée. Le juri recommande que W. Boyd et de complicité contre John Boyd, soit l'objet d'une instruction devant le recorder Houghton.

MORT DE JOHN CLAIBORNE.—Le télégraphe nous annonce que M. John Claiborne qui appartenait à notre ville par une résidence de trente ans au moins, est mort le 6, à Nashville. M. J. Claiborne avait été attaché à la rédaction de tous les principaux journaux de la Nouvelle-Orléans, surtout à la rédaction de la partie anglaise de l'ancien *Courrier de la Louisiane*, où ses articles étaient fort remarqués. Il écrivait en dernier lieu pour le *Picayune*; mais alors, affaibli par la maladie, il ne pouvait travailler que de temps à autre, jusqu'au moment où il entreprit un voyage dans le Tennessee, s'étant favorable à sa santé.

M. J. Claiborne parlait et écrivait avec une très grande facilité, et on pourrait le citer comme un des journalistes les mieux informés des Etats-Unis. Fort estimé dans le parti démocrate, il fut, en 1850, chargé par le président Buchanan de faire un rapport sur le commerce général du coton, et il fit ce travail avec beaucoup de talent. Il se distingua aussi dans la campagne présidentielle de 1860 et contribua au succès de M. Breckinridge. C'était un Homme d'intelligence et de caractère. M. John Claiborne avait un grand nombre d'amis en Louisiane et dans le Tennessee, son Etat natal, et sa mort sans nul doute sera vivement regrettée.

LA CATHÉDRALE. — On verra par la pièce suivante que MM. les marguilliers de la Cathédrale St-Louis ont confié l'administration de cette église à Mgr l'Archevêque :

Messieurs les Marguilliers de l'église Métropolitaine, Saint-Louis, de la Nouvelle-Orléans, nous ayant prié de nous charger de l'administration de l'église, nous avons acquiescé à leur demande et par un acte daté du 5 juin dernier, nous nous sommes chargé de l'administration de cette église pour le terme de dix ans, à partir du 1er juillet 1871. En conséquence, à commencer aujourd'hui, 1er juillet, nous nommons chargé de toutes les dépenses de la Cathédrale, et tous ses revenus nous appartiennent, comme il est spécifié dans l'acte ci-dessus cité. Mais l'administration générale du diocèse ne nous permettant pas de nous occuper des détails de l'administration d'une église particulière, nous donnons au Rév. G. Raymond, notre vicaire-général, pleins pouvoirs pour régler tout ce qui concerne l'administration de l'église Saint-Louis; et c'est à lui seul que devront être adressées toutes les demandes, réclamations, observations et redditions de comptes relatives à cette administration.

Donné à la Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1871.

(NAPOLÉON JOSEPH, Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

SUICIDE.—Le coroner Jackson a fait une enquête sur le corps de Mlle Julie Levy, âgée de 23 ans, native d'Allemagne, qui est morte jeudi des effets d'une dose de laudanum qu'elle avait prise la veille pour se détruire. Elle demeurait dans la famille de M. E. Heidensfelder, rue Bourbon No 405 où elle est morte. Julie Levy avait résidé plusieurs années dans la famille de son oncle, à la Mobile, où elle avait reçu une bonne éducation. Elle était venue, il y a deux ans, chez M. Heidensfelder, dont elle connaissait la femme, et là elle avait formé un projet de mariage avec le plus jeune fils de la maison. Le père s'y opposa probablement. Le jeune homme, sans établissement, était incapable de soutenir une famille. Ces délais jaloux dans le désespoir la jeune fille qui s'imaginait que le motif allégué pour retarder son union avec Adolphe Heidensfelder n'était qu'une défaite pour cacher un refus.

De là une première tentative de destruction par le chloroforme, qui échoua. Mais mercredi dernier, Julia Levy fut seule avec Les cet rentré, mais changée quant à ses manières. Elle chantait et riait beaucoup plus que de coutume et bientôt elle dit qu'on ne la verrait plus. Vers les 10 heures, on ne put plus douter qu'elle n'eût pris du poison et l'on appela sans délai l'assistance d'un médecin qui fit ce qu'il put pour arracher cette la jeune fille une respiration artificielle. Mais ce fut en vain. Elle expira quelques minutes après minuit. On trouva des lettres adressées à M. Adolph Heidingsfelder, et qui ne laissent aucun doute sur la cause du suicide.

VOLEURS. — Hier matin, vers 3 heures, deux nègres, dont un jeune, pénétrèrent dans la maison de M. Dr. Wm. Carson, au coin des rues Clio et Carondelet. Ils s'introduisirent dans la cuisine et s'éclairant d'une chandelle qu'ils allumèrent, se mirent à faire une recherche générale. Leur bruit réveilla le docteur qui fit deux fois feu sur eux. L'officier Morrison a réussi à arrêter un de ces voleurs qui a dit s'appeler Chas. Morrison.

AUTRE TENTATIVE DE VOL.—Dans la matinée, vers 3 heures et quart, un nègre, nommé Jo Murphy, est entré dans une chambre de domestique chez M. W. O. Denègre, rue Dryades, entre les rues Common et Canal. L'alarme ayant été donnée, M. Denègre tira deux fois sur lui. Il s'enfuit par la cour [illegible]. Peterson et O'Brien, [illegible] envoyé en prison par le recorder Staes.

VOL.—L. J. Stephens, passager sur le steamer W. S. Pike, avait perdu $130, somme qui, probablement, lui avait été volée pendant la traversée. A l'arrivée du steamer, A. Jackson, garçon de chambre, a été arrêté et l'argent a été trouvé caché dans ses bottes.

SURVEILLANCE.—A. M. Leslie, pour détournement, a été condamné à douze mois de travaux forcés au pénitencier.

Thomas Nichols, pour assaut avec une arme dangereuse, a été condamné à une amende de [illegible].

MORT SUBITE.—Mary Alexandre est morte subitement hier soir, à l'âge de 100 ans, chez Mme Joseph Guillotte, rue St-Claude, entre les rues des Ursulines et du Bayou.

COUP DE SOLEIL.—Auguste Baille, employé comme chargeur par le chemin de fer de Chattanooga, a été apporté mort hier, en ville, ayant été frappé d'un coup de soleil, à 27 milles d'ici, jeudi.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Les espèces à la Banque de France.

Taxe proposée sur les passe-ports.

Elle est combattue par J. Favre et retirée.

Divers bruits sur la démission de ce ministre.

Travaux de l'Assemblée nationale.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 7 juillet—La répartition de l'emprunt a été faite entre les souscripteurs. Ceux-ci n'ont pu obtenir que 25 pour cent du montant de leur souscription.

Les forts de Paris seront rendus par les Prussiens aux autorités françaises aussitôt après le paiement d'un milliard de francs.

Une proposition ayant été faite à l'Assemblée pour mettre un impôt sur les passeports, M. Joubert a attaqué les touristes anglais. Il s'agit probablement de la loi des touristes faisant partie de trains de plaisir organisés en Angleterre pour venir visiter les ruines de Paris, et dont il a été déjà question. Note du Trad.)

Londres, 7 juil.—La fête de Waverley, donnée au profit d'une souscription pour élever un monument à la mémoire de Walter Scott, a eu un immense succès. Le produit s'est élevé à £300. Le prince et la princesse de Galles, le prince Tebell, le marquis de Lorne, la princesse Louise, le prince Arthur y ont assisté et ont dansé en costume de Lord des Iles. Die Vernon, Waverley, Ivanhoe, Flora Mcivor, Madge Wildfire, Amy Robsart, Rothsay, etc.

Six rendezvous a une de l'été ont dû se [illegible] à leur heure, pour avoir reçu dans leurs cars plus de voyageurs qu'ils n'en pouvaient contenir.

M. Favre a exprimé son regret et a parlé en termes brillants de la charité du gouvernement anglais et du peuple à l'égard de la France pendant les dernières calamités. M. Favre a dit aussi que le gouvernement désirait prévenir tout conflit avec l'armée allemande d'occupation.

La motion pour taxer les passeports a été retirée.

Une somme additionnelle de 175 millions de francs sera envoyée à la Prusse avant le 10 et alors les Allemands évacueront les départements de la Seine-Inférieure et de la Somme. La rançon sera faite aux Allemands à Strasbourg.

Le journal de Genève, se plaint de ce que le Jura, [illegible] qu'elle se plaignait d'une réquisition faite par les Prussiens au moment de leur départ.

Londres, 7 juillet—Des désordonnances de rivières ont causé beaucoup de pertes aux fermiers dans plusieurs sections de l'Angleterre.

Paris, 7 juil.—L'Ecole spéciale a demandé au gouvernement d'être transférée de Metz au camp de Satory. L'Ecole de cavalerie sera transférée à St Cyr.

Le général Faidherbe a eu une entrevue avec Gambetta.

On va procéder immédiatement au recensement de Paris.

Les élections pour remplir les vacances causées dans l'Assemblée par l'option de quelques candidats élus en plusieurs collèges seront formellement annoncées demain.

Berlin, 7 juillet—L'Empereur Guillaume quitte Berlin demain matin pour aller à Ems.

La *Gazette* d'Augsbourg annonce que la loi militaire prussienne sera promptement mise en vigueur en Alsace et en Lorraine.

Paris, 7 juillet—Les débats sur le budget et la réorganisation des départements empêcheront l'Assemblée de prendre des vacances avant la fin de juillet.

Le président Thiers était un des souscripteurs à l'emprunt.

On rapporte encore que Favre s'est démis du ministère des affaires étrangères, mais le bruit vient sans doute de ce qu'il a exprimé souvent l'espoir qu'il pourrait bientôt abandonner son portefeuille à un successeur.

De nombreuses tribus de l'Algérie ont fait leur soumission au général Lallemand et l'on peut dire qu'il y a plus d'insurrection.

Madrid, 7.—On croit que Morel se démettra de son ministère des finances quand il aura présenté son rapport sur le monopole des tabacs.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 7 juil.—Joseph H. Speed a déposé aujourd'hui devant le comité des Ku-Klux: L'Alabama, a-t-il dit, est resté calme jusqu'à l'hiver dernier, époque à laquelle des bandes d'hommes masqués ont commencé à paraître et se sont livrées à divers actes de violence. Cet état de choses a continué jusqu'à ces derniers temps. L'opposition à l'instruction des nègres vient des classes inférieures, tandis que les ci-devant propriétaires d'esclaves sont en faveur d'une distribution générale de l'instruction. M. Speed a été, dit-il, officier confédéré; il occupe actuellement les fonctions de régent de l'Université d'Etat et surintendant de l'instruction publique dans le comté de Perry, Alabama.

Albert Richardson (de couleur) du comté de Clarke, (Géorgie) ci-devant membre de la Législature dépose qu'en janvier dernier, une bande d'hommes masqués qu'il a supposé être des Ku-Klux sont venus chez lui, ont tiré sur lui des coups de feu et l'ont blessé. Il a riposté et blessé mortellement un des assaillants. Ces derniers se sont alors retirés emportant leur camarade mort. Le témoin ignore les motifs de l'attaque. Cette section est encore aujourd'hui le théâtre d'actes de violence du même genre, et la terreur est telle que les nègres qui vivent dans des habitations isolées les abandonnent pour se retirer dans les villes, où ils ne trouvent pas d'ouvrage et souffrent de la misère.

Le ministère d'Etat a été informé que les flammes dévorent des parties de pacotille pour entrer en France. Le nom de la ferme doit être mentionné sur le passeport du mari, afin d'éviter les ennuis d'une enquête.

Washington, 7 juil.—Le secrétaire de l'Intérieur a reçu du département de la guerre une copie du rapport du major Elliot, commandant le 10e d'infanterie au fort Duncan, Texas, relatif au transfert de la tribu des Kickapoos, du Mexique à la réserve Kickapoo, dans le territoire Indien, Etats-Unis.

Les Indiens avaient émigré des Etats-Unis il y a plusieurs années et ont depuis pris l'habitude de passer fréquemment la frontière pour commettre des déprédations et ensuite de se réfugier au Mexique.

Le major Elliot avec les commissaires indiens et deux Kikapoos du Kansas, s'est rendu à Santa-Rosa, Mexique, où il a rencontré Chinn, un des chefs et 150 Kikapoos environ.

Après avoir attendu 8 jours les autres Kikapoos qui devaient y venir, Elliot est retourné le 2 juin au fort Duncan.

Il rapporte qu'à son arrivée du commissaire Miles, une lettre datée de Santa-Rosa, le 11 juin, où il dit que le chef qu'il attendait n'avait pas encore paru.

Le major Elliot ajoute: A mon arrivée à Santa Rosa, j'appris que le commissionnaire mexicain chargé des provisions aux Kickapoos et avait 25,000 à dépenser pour eux. J'apprends que j'ai appelé, beaucoup de Mexicains, tant hommes de l'armée, désirent les Kickapoos aller sur la réserve des Etats-Unis, mais leurs chefs s'y opposent. Chinn, le seul chef important que j'ai vu, bien qu'ayant de bons sentiments, est opposé à ce départ du Mexique.

Shuman Jose, chef des Pallowatomies, a dit qu'il retournerait dans la réserve, mais que sa tribu ne voulait pas y aller. J'ai été en Texas, quoique ils étaient mexicain, je fus ma tribu [illegible]. Les autorités mexicaines ont entièrement [illegible] et Kickapoos et qu'il n'avait jamais reçu aucun avis à cet égard. Le commissaire et les chefs indiens du Kansas restèrent à Santa Rosa jusqu'à ce qu'on puisse arriver à un résultat.

NOUVELLES DIVERSES.

Memphis, 7 juil.—La décision de la Cour Suprême accordant un nouveau jugement à Gravet et Preston que la Cour Criminelle avait condamnés à la peine de mort pour avoir assassiné le jeune Scholefield, l'an dernier, crée une grande émotion, car le meurtre de cet enfant est un des plus horribles crimes qui aient jamais été commis.

Boston, 7.—Le navire Golden Fly, à destination de Bombay, a relâché à Halifax, avec le feu à bord, et a été sabordé.

New York, 7 juil—Le sénateur Andrew Jackson Jones, (de couleur), de la Caroline du Nord, a intenté une action en dommages contre un directeur d'une maison de jeu, dans laquelle il a perdu aux cartes, $5000.

Boston, 7 juil—Cyrus Wakefield a donné $100,000 au collège Harvard pour y construire une salle de réunion avec des dortoirs, sous le nom de salle Wakefield.

Brazza, 7 juil.—L'union universitaire a été représentée par la Majorité [illegible] et a été entièrement défaite par le Sud.

San Francisco, 7 juillet.—La faim qui doit avoir lieu ici en cette prochaine promesse d'être un grand succès. Les contributions [illegible]. Toutes les places de l'Etat disent que la récolte de blé sera beaucoup meilleure qu'on ne le croyait, et de fait elle sera de très peu inférieure à celle de l'année dernière. La flotte de plusieurs de terre est expédiée pour Denver, Colorado, où l'on paye $100 en espèces pour chaque charge de 10 tonneaux.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Londres, 7 juil.—Consols, 93 [illegible] à 93 1/2. Bonds 92.

Paris, 7 juil.—L'encaisse métallique à la Banque de France a augmenté de cent millions de francs, pendant la semaine.

Francfort, 7 juil.—Bonds 96 1/8.

Liverpool, 7 juil.—Coton ferme; uplands 9 à 9 1/8, Orléans 9 1/8.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 7 juillet.—La faiblesse de l'or a été causée par la dépêche annonçant qu'il y avait eu une grande augmentation d'espèces à la Banque de France, ce qui signifie que Paris n'aura pas besoin de tirer sur Londres pour avoir de l'or et que les expéditions d'espèces de ce port pourraient cesser.

New York, 7 juillet—Le montant des espèces qui seront expédiées demain dépasse un demi-million.

Or 113 1/8. Gouvernements faibles.

New York, 7 juillet—Arrivages de coton dans tous les ports des Etats-Unis pendant la semaine 15,207 balles. Exportation 6,846 balles. Stock 260,000 balles.

New York, 7 juillet—Coton ferme. Ventes 6,041 balles. Middling Uplands 20 1/8, Orléans 21 1/2.

Memphis, 7 juil.—Coton calme. Ventes 300 balles. Middling 20 1/2.

Savannah, 7 juillet—Coton ferme. Middling 19 1/2 à 20. Stock 6,621 balles.

Galveston, 7 juillet—Coton ferme. Bon ordinaire 18. Stock 24,780 balles.

Charleston, 7 juillet—Coton calme. Middling 20. Stock 4,630 balles.

Mobile, 7 juillet—Coton ferme. Middling 19 1/2. Stock 10,472 balles.

Cincinnati, 7 juillet—Coton ferme. Bonne demande. Middling 20 1/2 à 3/4. Farine de famille 6.50. Porc inactif et sans changement, 15.25. Graisse faible demande, mais bien tenue à 10 1/2. Whisky en baisse à 91.

St-Louis, 7 juillet—Farine ferme à 5.25. Maïs 49 1/2. Whisky 92. Porc 15.25. Jambons fourrés 15 1/2.

Louisville, 7 juillet—Toile d'emballage ferme à 20. Coton calme et bien tenu. Mid. 20. Farine calme à 5 25. Provisions fermes et sans changement. Whisky très ferme à 91.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 7 juil.—Descendant, les steamers City of Quincy et Robt. E. Lee. Temps chaud et clair. La Rivière baisse.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 7 juillet, 6 P. M. Temps clair. Remontés: [illegible]; bric Sea Eagle. Arrivés: le steamer Hudson d'Indianola et Galveston; le brick W. H. Brickman, de Baltimore; la goëlette Walker.

(Dépêches d'hier soir.)

Nashville, 7 juil.—John Claiborne, journaliste, dernièrement attaché à la rédaction du *Picayune*, est mort.

Paris, 7 juil.—Le conseil martial dans le procès des prisonniers communistes procédera dans l'ordre suivant: 1. Membres du comité central. 2. Les personnes qui ont usurpé des fonctions publiques. 3. Tous ceux qui sont impliqués d'une manière générale. Le général Rossel sera jugé par un tribunal spécial.

On propose d'installer le président Thiers au palais de l'Elysée où établir sa résidence.

La Banque de France a envoyé hier 100 millions de francs à la Prusse. Amiens a été mis en état de siège par les autorités allemandes pour avoir insulté un Prussien.

Les procès de Rochefort, Assy et Rossel a été remis à une quinzaine de jours.

La réorganisation de l'armée française est achevée. Son effectif est de 400,000 hommes.

La petite vérole est aux Antilles à Paris.

Le Pape a écrit au président Thiers qu'il restera à Rome.

Madrid, 7 juillet.—Une motion censurant le gouvernement a été rejetée par un vote de 123 contre 64 aux Cortès.

Les Cortès s'occupent de la question d'une amnistie générale en Espagne et dans les colonies.

San Francisco, 7 juillet.—Le rapport semi-annuel du Bureau de commerce, constate une grande réduction dans l'accumulation d'espèces.

Les troupes sont restées en possession des mines dans le comté d'Amador.

Quelques Italiens ont arboré un drapeau avec cette inscription: "Vive l'Italie, Rome capitale de l'Italie unifiée," ayant pris ombrage de ce manifeste le drapeau. Les Italiens paradent maintenant dans les rues, avec le drapeau américain et crient: Vive Garibaldi et le Pape.

Paris, 7 juillet—Rentes 56 9.

LA REVUE DE LONGCHAMPS.

Nous empruntons les détails complémentaires qui suivent, sur la revue de Longchamps, à une correspondance télégraphique de Paris datée du 29 juin:

La revue est terminée et tout s'est passé admirablement.

Dès le matin, une foule immense de piétons et un nombre considérable de voitures ont gagné le Bois de Boulogne et de l'hippodrome de Longchamps. Tout ce monde, animé des meilleures dispositions, a fait aux troupes une véritable ovation. Quant aux gendarmes, ils ont, suivant leur coutume, maintenu admirablement l'ordre et empêché bien des accidents.

Les troupes qui assistaient à la revue se composaient la première armée de réserve, commandée par le général Vinoy, du second corps, sous les ordres du général Clinchant, de l'armée du centre, que commande le général Douai, et d'une partie du corps commandé par le général Ladmirault. Ces différents corps représentaient un effectif de plus de 100,000 hommes.

La cavalerie placée sous les ordres du général de Galliffet comprenait les chasseurs et les gendarmes à cheval. La nouvelle garde républicaine—forte de dix mille hommes—servait de garde d'honneur à M. Thiers et au maréchal Mac-Mahon.

Le temps était couvert mais beau et le spectacle était réellement imposant.

Les tribunes élégamment décorées, étaient occupées par le chef du pouvoir exécutif et de la République et les membres de l'Assemblée. L'Assemblée nationale était là presque entière ainsi que les princes d'Orléans et nombre d'officiers supérieurs étrangers, venus à Paris tout exprès pour assister à cette fête militaire.

On avait fait courir le bruit que le gouvernement redoutait une manifestation de la part des rouges et que des mesures avaient été prises pour la prévenir en conséquence. Ce bruit a été officiellement démenti; mais si, par hasard, les rouges eussent vraiment l'intention de tenter quelque chose contre l'administration de M. Thiers l'attitude des troupes et du peuple a du suffire pour les engager à s'en abstenir prudemment.

Vers une heure toutes les troupes étaient à leur poste et la revue commença. La précision et la promptitude avec lesquelles toutes les manœuvres ont été exécutées montrent que ces troupes sont bien exercées et bien disciplinées. C'est le maréchal MacMahon qui, entouré d'un brillant état-major, commandait ces manœuvres.

Pendant le défilé les troupes ont manifesté un véritable enthousiasme pour le chef du pouvoir exécutif. Les vivats, durant le défilé, ont salué M. Thiers de leur côté. Les Parisiens, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ont salué le passage des différents corps de vivats chaleureux.

A la fin de la revue, la médaille militaire a été décernée aux généraux Vinoy et Ladmirault, et un grand nombre de croix et de médailles à des officiers et des sous-officiers de l'armée.

Après le départ des troupes, la foule s'est écoulée, tranquillement pour rentrer dans Paris.

Au double point de vue politique et militaire, la fête militaire d'aujourd'hui a été favorable au gouvernement; elle a prouvé, en effet, que l'armée est absolument dévouée et qu'elle jouit de la confiance du gouvernement républicain.

Nous lisons, ainsi ce qui suit dans une correspondance de Versailles adressée au *N. Evénement*:

"L'Exécutif,—c'est ainsi que les soldats nomment M. Thiers,—est préoccupé beaucoup de la situation de l'armée. Il est vrai que obtenue jour aux parades du camp de Satory; il y étudie les capacités de chaque, et il a bien avec des officiers pour recherches des [illegible], aux [illegible] ... [illegible] que les mœurs qu'il a [illegible]."

"Ne croyez pas qu'on songe à une diminution de l'armée. Au contraire, M. Thiers bien de réduire le budget militaire à un chiffre inférieur à celui de l'année qui a précédé la guerre. Le général de Cissey [illegible] l'artillerie française [illegible]... [illegible] le général de Cissey ... [illegible] de la garde. Le ministre de la guerre se propose aussi de l'augmenter la cavalerie, dont l'importance était méconnue par les [illegible]."

LA PRESSE DE PARIS ET LES ÉLECTIONS.—En opposition à l'*Union parisienne de la presse*, quatre journaux publient, sous ce titre: *Union républicaine de la presse*, le Manifeste suivant:

Les journaux dont les noms suivent, convaincus que l'intérêt du pays doit dominer toute autre considération:

Que l'affermissement définitif de la République et le maintien du pouvoir actuel sont les conditions essentielles de l'ordre et de la liberté;

S'unissent pour engager les électeurs de Paris et des départements à ne voter que pour des hommes fermes et modérés, attachés par des convictions anciennes ou sincèrement ralliés à la République, dont le caractère soit un gage contre les espérances ou les tentatives royalistes ou bonapartistes, ainsi bien que contre le retour des folies et des crimes de la Commune:

Ils les invitent, en conséquence, à ne prêter leur concours qu'à des comités qui adhèrent à ces principes déjà proclamés dans le Manifeste de la gauche républicaine modérée.

Ils espèrent que les journaux dont le nom se trouve pas au bas de cette déclaration, voudront bien s'y associer et fortifier ainsi le parti national qui, seul, peut affirmer la paix et encourager le travail.

L'Opinion nationale.
Le National.
Le Bien public.
La Cloche.
Le Petit National.

—Au camp de Satory, il ne reste plus que les soldats et chefs de l'armée qui ont déserté, prenant parti pour la Commune.

Tous les jours, on en juge un certain nombre devant un conseil de guerre siégeant à Satory.

An Public.

Le traitement, par l'inhalation, des maux de gorge, des poumons, etc., de M. le Dr. POLLIN, [illegible] rue du Canal, [illegible] est heureux de donner des consultations aux personnes qui désirent commencer ou continuer le traitement de la consomption, de l'asthme, des bronchites, des catarrhes, etc. Les malades qui habitent la campagne et ne peuvent venir en ville pourront le consulter par lettre, adressée au No [illegible] rue du Canal. On entend par le mot inhalation l'application locale des médicaments directement sur le siège du mal et d'autres remèdes que recommandent les autorités médicales les plus distinguées.

LE DR. POLLIN prescrit ce traitement avec succès, depuis dix ans, à la Nlle-Orléans et à Mobile.

Heures de consultation, de 9 à 4 heures; le dimanche, de 9 heures à midi.

Décédé, hier, à onze heures vingt minutes du matin, à l'âge de trente-cinq ans, HENRY J. GILDEMEISTER. Ses amis et connaissances, et ceux des familles Gildemeister, Laroulet et Gellé, sont priés, ainsi que ceux des anciens membres de [illegible], d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi. Le convoi partira du No 20, rue St-Philippe, entre Robertson et Claiborne.

Société de la Mutuelle de Bienfaisance des Fils de la Louisiane. Nlle Orléans, ce 8 juillet 1871. Tous les membres de la susdite société sont respectueusement requis d'assister à l'enterrement de leur frère HENRI J. GILDEMEISTER, décédé hier, à 11 1/2 heures A. M. Le convoi partira aujourd'hui, à 5 1/2 heures P. M., de sa dernière demeure, No 20, rue St-Philippe, entre Claiborne et Robertson. Par ordre du Président, P. J. LEVY. J. COURTIN, Secrétaire.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe sera dite pour le repos de l'âme de Mlle THÉRÈSE BERTHE BALOT, lundi, 10 juillet, à 6 heures du matin, à la cathédrale St-Louis. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

Bureau de l'Association de Bienfaisance Mutuelle, [illegible]. Les membres de l'Association sont notifiés qu'un assessement No 61 et 62 est dû pour la mort de R. P. WETMORE et de JOHN R. KENNEDY [illegible] au bureau de l'Association, de 9 heures du matin à 3 heures et demie de l'après-midi. R. W. YOUNG, Secrétaire.

Société et Musée Bénévole Italienne. [illegible] GIUSEPPE LUCCHESI.

AVIS.—Banque Crescent City. Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1871. Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, la résolution suivante a été adoptée: Résolu que un dividende de cinq piastres par action soit payé aux porteurs des actions enregistrées le 8 juillet, après le 10 courant, [illegible]. CHAS. FAURIE, Jr., Caissier.

Compagnie de Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Jackson et Great Northern. [illegible]. 7 juillet et 7 mois. B. INGRAM, Secrétaire.

Avis.

PARMOUCE à ses nombreuses pratiques qu'il vient de transférer son ÉTAL DE CHARCUTERIE, [illegible] au Marché Français, ouvert dimanche [illegible]. E. KIMBERT.

Avis.

D'un consentement mutuel, l'intérêt de M. J. H. LYON avec nous, dans les affaires d'encanteur, cesse aujourd'hui. E. J. BYRD.

M. VICTOR GRIMMER est devenu, aujourd'hui, associé de la maison [illegible]. E. J. BYRD & CO. E. J. BYRD.

Demande.

On demande une CUISINIÈRE pour aller à Ocean Springs. S'adresser au magasin No 90, rue Vieille Levée.

Association des Enfants de Marie.—L'association [illegible] l'église St-Augustin DIMANCHE prochain, le 9 juillet, à midi. La plus grande ponctualité est requise.

Bureau de la Compagnie de Chemin de Fer [illegible], le 4 juillet 1871. A une réunion du Conseil d'Administration [illegible] dividende [illegible]. F. TISNÉ, Jr., Secrétaire.

Avis.

LE DR CHS. DELÉRY a l'honneur d'annoncer aux familles de la Nouvelle-Orléans qui doivent passer la saison à la Baie St-Louis, qu'il a fixé sa résidence en cette dernière localité, et qu'il met ses services professionnels à leur disposition. 4 juil.

AUX DEPOSANTS.

LES DÉPOTS FAITS AU

DÉPARTEMENT DES ÉPARGNES,

D'ici au 8 du courant, Porteront intérêt à partir du 1er juillet.

BANQUE D'ÉPARGNES

De la Louisiane. Au No. 51 de la rue du Camp.

Jno. H. WALET & Co.

VIENNENT d'acquérir l'ancienne maison N. FIBEL, magasin en tabac. Ils ont transféré leur magasin du No. 127 rue de Chartres, pour y continuer le même genre d'affaires. Une nouvelle [illegible] de tabac à [illegible]. MM. JEAN H. WALET, NICOLAS MULLER et EUGÈNE WALET.

Avis aux consignataires.

Le Schooner anglais, "MISCHIEF," capitaine Nichols, de Marseille, commencera son déchargement, jeudi matin 6 juillet, au poteau, en face des Magasins Rouges. Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leur marchandise, faute de quoi elle sera emmagasinée à leurs frais et risques. Aucune réclamation ne sera admise après la livraison. Ni le capitaine ni les consignataires ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit schooner. BLANCHIN & GIRAUD.

Externat de Demoiselles. No 41 Rue Toulouse.

Mlle A. M. ROUX prévient ses amis et les familles que le nombre de ses élèves l'ayant obligée de prendre un local plus grand, elle a transféré son Externat de la rue St-Pierre à la rue Toulouse No 41, où les enfants trouveront des classes aérées et une grande cour pour leurs récréations. Mlle A. M. Roux profite de cette occasion pour remercier les familles de la confiance qu'elles lui ont accordée, et elle tâchera toujours de se justifier par son attention et ses soins à ses élèves.

ON DEMANDE

Un bon Facteur pour STEAM TRAIN, [illegible]. S'adresser [illegible] à la Poste.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—JUILLET 1871.

[illegible] les personnes [illegible] au Consulat:

[illegible]

Le Chancelier du Consulat de France, siège rue St-Louis, No 12, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouvert tous les jours (les dimanches exceptés) de [illegible] heures [illegible].

MANUFACTURE DE CIGARES

DE

J. Ballester,

Encoignure Chartres et Bienville.

Les consommateurs trouveront constamment dans cette maison, depuis longtemps et avantageusement connue, un assortiment varié et complet de cigares de la Havane et du pays—ceux qu'il y a de mieux. Les ordres seront exécutés avec ponctualité. Adressez Boîte No 616.

Geo. McGIBBON & Co

141.........RUE DU CANAL.........141

(A l'angle de la rue Bourbon.)

Nous appelons l'attention de nos clients et du public sur notre magnifique assortiment de Marchandises d'été qui [illegible] marché que nous venons de recevoir par les derniers arrivages.

MOUSSELINE DE COULEUR,
NANSOUK, QUADRILLÉ,
" ENE,
" RAYÉ,
LINON VICTORIA,
" BISHOP,
" SUISSE, etc, etc.

Plus, un assortiment complet de TAMISE NOIRE, GRENADINE BARÈGE, GRENADINE CANEVAS, et un assortiment également complet de tous les articles nécessaires dans un ménage.

Nous avons décidé de vendre toutes ces marchandises à des prix extrêmement réduits, avant de changer de local.

Venez visiter notre magasin et jugez des prix et des articles!

Nous nous ferons un plaisir de montrer nos marchandises aux visiteurs.

GEO. McGIBBON & Co. 141, rue du Canal. A l'angle de la rue Bourbon.

Grand Sacrifice!

AUX CENT MILLE PALETOTS

Bon marché sans précédent.

ACCOUREZ TOUS, QUE TOUT LE MONDE EN PROFITE.

MICHEL LION,

197 et 199 rue Vieille Levée, en face du Marché Français.

AYANT gagné $6,000 à la dernière Grande Loterie de la Havane, (Billet gagnant d'une partie du No 966 qui gagna le gros lot), à l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans et celui de la campagne qu'il a l'intention de quitter son commerce de détail et de liquider ses marchandises dans un bref délai.

Justifiant reconnaissant au nombreuse clientèle du patronage libéral dont elle l'a toujours honoré, et faire profiter tout le monde de sa chance, M. Lion procédera, à partir du

Samedi 17 juin, et pendant les 60 jours suivants, à la vente de son énorme stock

D'habillements confectionnés,

Evalué à plus de $200,000,

A 40 pour cent au-dessous du prix coûtant pour du comptant.

Son stock comprend un choix considérable d'Habillements tout faits pour hommes et jeunes gens.

Je fabrique rien à désirer sous le rapport de la qualité et de la coupe, le manuel n'a pas besoin occupé que des coupeurs et des ouvriers de premier ordre. Aussi, un grand assortiment de Chemises blanches et de couleur, Faux Cols, Caleçons, Chemises, Mouchoirs, etc.

Un Grand Assortiment de Chapeaux pour Hommes et Enfants.

Aussi, à vendre, l'installation du Magasin, ainsi que deux Comptoirs, Vitrines, Coffre-fort, Bureaux et Fournitures d'Office, Installation du Gaz, 10 Machines à Coudre et tout le matériel nécessaire à la manufacture de vêtements de premier ordre. Termes libéraux.

Surtout ne confondez pas les Magasins. Un grand drapeau avec l'inscription "Aux Cent Mille Paletots," et "Michel Lion" est placé sur ce magasin.

Bon marché sans pareil.

Changement de Cabinet.

LE DR. O. ANFOUX a transféré son cabinet et sa résidence au No 227 de la rue du Canal, près Rampart. Heures de consultation: de 8 heures à 11 heures du matin.

Changement de Domicile.

MME H. BAUDET, ACCOUCHEUSE, de la faculté de Paris, vient de transférer son domicile de l'encoignure des rues St-Louis et Dauphine, à la rue [illegible] entre les rues St-Louis et Conti, en face de la place d'Armes. Elle continuera à son nouveau domicile de recevoir les [illegible].

Avis.

LE docteur CHARD informe sa clientèle que son cabinet et sa résidence [illegible] mois le matin de 8 à 10 heures, au No 14, rue du Canal.

En Débarquement

DU NAVIRE "ANNIE BATCHELDER"

70 KEGS OLIVES VERDALES, très choisies.
40 barils SAUCISSONS,
35 barriques VIN ROUGE.
A vendre par J. PLAISENT. No 4, rue St-Louis.

Avis.

Mr JOSEPH J. MARION a été admis, le 1er juin, comme associé dans notre maison dont le style sera dorénavant McWILLIAMS, MARION & Co. Y. McWILLIAMS & CO.

ÉDUCATION.

L'INSTITUT ST. JOSEPH, situé No 222, rue d'Orléans, informe le public de la ville et de la campagne que les classes ouvriront lundi prochain. Prix de la pension par mois. Pension, le premier par mois.

$50,000 de Linge Fait

POUR hommes et jeunes gens à 100 pour cent au-dessous de prix coûtant, pour comptant. CHARLES LAMB, 102, Poydras.

Les articles ci-dessus devront être vendus avant l'expiration de soixante jours, dans le vente par vente au comptant. Le public est prié de venir examiner le stock.

100 barriques VIN de Bordeaux,
100 caisses do
100 quarts SHERRY et PORTO,
25 caisses FRUITS à l'eau-de-vie,
50 caisses CERISES do
25 quarts EAU DE VIE Grande Marque,
100 caisses EAUX-DE-VIE, qualités assorties,
500 balles BOUCHONS pointus,
100 caisses VINAIGRE de vin blanc,
50 do CHAMPAGNE, Ardoresse, Lacroix,
25 caisses ANISETTE et Liqueurs assorties,
50 do SARDINES avec et sans arête,
100 caisses SAVON "Castile olive", "Palm", etc.
100 caisses CHANDELLES de 4, 6, 10, 14, 15 et 16 on.
100 caisses AMIDON "refined pearl"
50 caisses PARFUMS,
100 caisses BOUGIES de l'Etoile, qualité supérieure,
Barils WHISKEY du Kentucky, à 3 et 4 ans.
A vendre par Bercier & Reiss, [illegible] Vieille-Levée.

Seuls Agents pour la vente du

GRAND VIN CHATEAU PAPE CLÉMENT.

Vr. MAGNAN & F. LEFEBVRE.

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

16 [illegible] 16

[illegible] Pianos, Planos des meilleurs [illegible], Pleyel et autres [illegible], de musique, cordes, etc. [illegible].

Pianos, Pianos.

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBERE,

9 ——Rue Royale—— 9

IMPORTATEURS DE PIANOS, [illegible]

PLEYEL, ERARD, HERZ, HASELTON, CANTERBURG et VAUPEL, etc., etc.

Grand assortiment de partitions, [illegible] pour piano, [illegible].

J. CONNELL & CO.

Chantier de bois, de Brown.

[illegible]

Bois, Planches et [illegible].

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

Angle Toulouse et Villeré.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIÈRE et de son ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une Boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. [illegible].

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

[illegible] rue Vieille-Levée, [illegible].

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

[illegible]

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANAS, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, [illegible], VINAIGRE.

NORMAN & REISS,

PAVILLON DEMEOHAUD,

AU LAC PONTCHARTRAIN.

LE public apprendra avec plaisir que ce rendez-vous si populaire restera ouvert toute l'été. [illegible]

Un grand BAL sera donné tous les SAMEDIS. [illegible]

DENÉCHAUD & [illegible].

Hôtel de la Grand'Ile—[illegible]

[illegible]

MANDEVILLE HOTEL,

TENU PAR F. COLOMES.

Le propriétaire de cet hôtel prévient ses amis et le public en général [illegible].

Pension à la Baie St-Louis.

MME STOCKTON annonce à ses amis et au public qu'elle a agrandi et complètement réparé son établissement à la Baie St-Louis et qu'elle est maintenant prête à recevoir des pensionnaires. Les prix sont modérés.

HOTEL RAMBAUT,

A BILOXI.

[illegible] U. RAMBAUD.

Hôtel et Restaurant WASHINGTON.

AU LAC PONTCHARTRAIN.

LE propriétaire a l'honneur d'annoncer à ses amis et connaissances, [illegible]. DENÉCHAUD.

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Bains du Sud.

CES CÉLÈBRES SOURCES [illegible]

J. BAGOT,

[illegible]

Le Ventilateur en Fil de Fer.

CE VENTILATEUR, [illegible] HURLBUT.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

HOWARD, SIMMONS & Co.

E. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Carcasses en Fer pour Balles de Coton, BARTLETT & BAYNE,

Agents-Généraux, 48, rue Carondelet.

ANNONCENT respectueusement aux marchands de coton en fer [illegible]... Arrow, [illegible].

Bureau de l'Association de l'Hôtel St. Louis.

LE 8 juin courant, à une réunion des Directeurs de l'Association de l'Hôtel St-Louis, [illegible]. F. RIOTON, Président.

Avis de Société.

LE soussigné ont formé aujourd'hui une société, sous la raison sociale NETTELTON & CO. [illegible]. J. S. VILLAVASO.

Avis de Société.

M. CHARLES GALLWEY [illegible] KERR, HOGAN & GALLWEY. KERR & HOGAN.

Avis.

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1871. LES affaires de LAWRANCE & HEBBARD seront dorénavant [illegible] LAWRANCE BROTHERS, F. J. Hebbard se retirant, aujourd'hui, de la maison. THOMAS LAWRANCE, J. J. HEBBARD, BENJ. B. LAWRANCE.

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1871. [illegible] LAWRANCE BROTHERS, [illegible] LAWRANCE & HEBBARD, [illegible]. R. W. HEBBARD.

SPÉCIALITÉS FRANÇAISES

Reçues par les derniers arrivages du HAVRE.

CAPSULES Mothes, Cognac, Matico, Mothes et Raquin.
CIGARETTES Espic.
DRAGÉES Cubebine, Ergotine, Lactate fer.
ELIXIR [illegible].
ELIXIR Pepsine Boudault [illegible].
FER réduit [illegible].
GRAINS DE SANTÉ du Dr Frank.
GRANULES [illegible] Grimault, Hydrocotyle Lépine.
INJECTIONS Brou, Fortin, Matico de Grimault.
KOUSSO Grimault.
LIQUEUR GOUDRON Guyot & Grimault.
PAPIER à cautère.
PASTILLES [illegible].
PERLES [illegible].
PHOSPHATE Fer Leras.
PILULES Blancard, Valette, Vallet.
PURGATIF et Vomitif Leroy.
SIROP [illegible].
VIN Quinium, [illegible].
QUINA Laroche.
A vendre par E. MONTEGUT & CO.

CAZAUX & VERGNOLE,

IMPORTATEURS

VINS, LIQUEURS, &c.,

FABRICANTS DE SIROPS. [illegible]

Pour Bordeaux via Liverpool.

[illegible]

Pour Rouen, France.

La barque clipper française le Premier [illegible] "AFRICAINE" [illegible].

LE BAS DES MESSAGERIES.

EXPOSÉ et à vendre au No 6 de la rue [illegible]. J. A. WAVRE.

JULIUS LOEFFLER,

Plombier et Marchand [illegible] INSTALLATIONS DE GAZ. RUE DE CHARTRES, [illegible].

Commission de Réclamations.

[illegible] JOHN M. G. PARKER.

Mme Docteur BONOMO,

[illegible]

S. W. DUNBAR & SON,

10, 12 et 14, RUE St-LOUIS, 10, 12 et 14 NOUVELLE-ORLÉANS.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS de toute espèce de LIQUEURS FRANÇAISES, ANISETTE, CURAÇAO, MARASCHINO, FIGUES DE LA LOUISIANE, FABRICANTS DE SIROPS DE FRUITS.

SUCRES-MÉLASSES.

SUCRES RAFFINÉS—[illegible] A. THOMSON & CO.

SIROP—"Golden syrup" de qualité supérieure [illegible]. A. THOMSON & CO.

SUCRES CLARIFIÉS—Blancs et jaunes [illegible]. A. THOMSON & CO.

SUCRES DE LA LOUISIANE—[illegible]. A. THOMSON & CO.

SUCRES DE CUBA—[illegible]. A. THOMSON & CO.

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES K. NELLS

DENTISTE.

[illegible]

Dr. C. BLANKE,

DENTISTE.

[illegible] DENTS SANS DOULEUR.

Préservez vos dents.

[illegible] CHIRURGIEN DENTISTE [illegible]

$20 Seulement $20.

LE Dr. [illegible].